

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 4 février 2020

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 10 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-02-10-BD-12 :

Convention avec le Conseil Départemental de la Moselle relative à la création d'un carrefour sur la RD5 sur la Commune d'Augny pour l'accès à la ZAC Pointe Sud.

Rapporteur : Monsieur Bertrand DUVAL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) fixant les conditions de portage par l'EPFL du site du Plateau de Frescaty,
VU les actes de cession en date du 16 juin 2015 entre l'Etat et l'EPFL actant l'EPFL comme propriétaire officiel du Plateau de Frescaty,
VU le dossier de création de la ZAC Pointe Sud approuvé par délibération du Conseil en date du 22 octobre 2018,
VU le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Pointe Sud, approuvés par délibération du Conseil en date du 17 décembre 2018,
VU l'acte de cession du 30 septembre 2019 entre l'EPFL et Metz Métropole actant Metz Métropole comme propriétaire officiel de la ZAC Pointe Sud,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du Plateau de Frescaty,
CONSIDERANT la nécessité de créer un accès vers la ZAC et ses lots nord via la RD5,
CONSIDERANT l'intérêt de réaliser un carrefour giratoire en T au droit de la RD5 sur la Commune d'Augny, pour un coût estimé à 300 000 € HT,
CONSIDERANT que le financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux du carrefour relèveront de Metz Métropole,
CONSIDERANT la répartition de la charge de l'entretien du futur giratoire entre Metz Métropole et le Département, celui-ci n'intervenant que sur l'entretien du tapis et de l'enrobé,

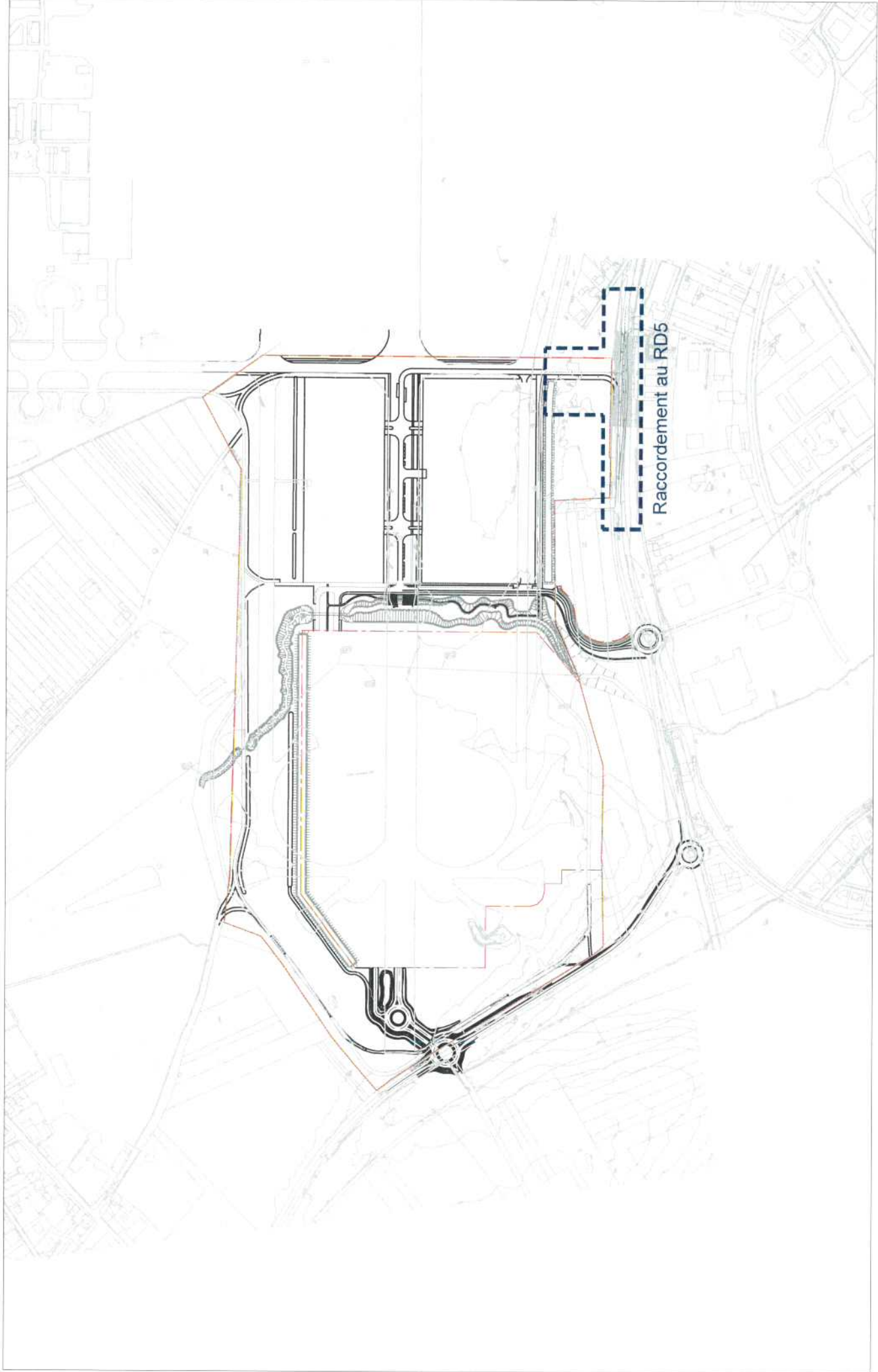
DECIDE de financer la construction du giratoire à hauteur de 300 000 € HT,
DECIDE que le financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux du carrefour relèveront de Metz Métropole,
DECIDE que la répartition de la charge de l'entretien du futur giratoire entre Metz Métropole et le

Département, celui-ci n'intervenant que sur l'entretien du tapis et de l'enrobé,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention
avec le Conseil Départemental de la Moselle relative à la création d'un carrefour en T au droit de
la RD5 sur la Commune d'Augny, ainsi que tous actes et avenants ultérieurs.

Pour extrait conforme
Metz, le 11 février 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK





P11.1 : ZAC POINTE SUD - PLATEAU DE FRESCATY

PLAN_SITUATION

1/5000

29/11/19

PRO

BET H&E
EVEN CONSEIL
71 rue du Faubourg St Martin | 75 010 PARIS
T. 01 53 46 65 09
www.even-conseil.com

PAYSAGISTES & BET VRD
ATELIER LD
5 rue de Charonne
Escalier 41 | 3ème étage | 75011 Paris
T. 01 43 41 38 55 | www.atelierld.com

ARCHITECTES URBANISTES
Fanny Chenu & Antoine Aïorent
20 rue des Vinaigrières | 93260 Les Lilas
T. 06 87 03 42 62
E-mail: fannychenu@gmail.com

MAITRE D'OUVRAGE
METZ METROPOLE
Harmony Park | 11, Boulevard Solidarité
BP 55 025 | 57071 Metz Cedex 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29

Résumé de l'acte

057-200039865-20200210-02-2020-DB12-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DB12
Date de décision : lundi 10 février 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Convention avec le Conseil Départemental de la Moselle relative à la création d'un carrefour sur la RD5 sur la Commune d'Augny pour l'accès à la ZAC Pointe Sud
Classification : 1.3 - Conventions de Mandat
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200210-02-2020-DB12-DE
Document principal : 99_DE-12.pdf

Historique :

13/02/20 09:14	En cours de création	
13/02/20 09:17	En préparation	Catherine DELLES
13/02/20 13:59	Reçu	Catherine DELLES
13/02/20 14:01	En cours de transmission	
13/02/20 14:02	Transmis en Préfecture	
13/02/20 14:06	Accusé de réception reçu	